

#Les Invisibles



SOIGNONS AUSSI,
NOTRE PLANÈTE !



Mesdames, Messieurs, bonjour. Flash info spécial !
Apparemment, nous sommes très nombreux à être concernée(s) par le handicap !
Il touche bien plus de personnes que nous le pensons.

Moi, je l'ai toujours caché. J'avais peur de perdre mon travail, j'avais peur que les gens pensent que je ne sois pas capable de faire ce que l'on me demande, jusqu'à qu'il devienne extrêmement visible et que je décide d'en parler !



Dans 80 % des cas, le handicap est totalement invisible. Il concerne toutes les personnes atteintes de diabète, d'asthme, de TOC, d'allergies, etc.

Celles atteintes de lombalgies, de problèmes aux articulations, de scléroses en plaques, d'acouphènes, d'urticaire, de maladies chroniques, de déficiences visuelles et auditives, etc. Il peut être également temporaire comme pour les personnes ayant souffert de dépression ou ayant eu un cancer.

En résumé, il existe dès qu'un problème de santé perturbe votre quotidien !

I agree! Moi, j'ai appris récemment que mon psoriasis (maladie inflammatoire de la peau) qui touche près de 4 % de la population française, pouvait donner lieu au statut de travailleur handicapé.

Bien que gênant au quotidien, il ne m'a jamais empêché de faire carrière !



Moi non plus. Ma maladie (la fibromyalgie) touche 4% des français, en particulier les femmes ! Elle est à l'origine de douleurs dans tout le corps et est souvent difficile à diagnostiquer.

Voilà pourquoi il est fondamental d'en parler ! Peu importe la raison : que ce soit pour le destigmatiser, pour faire avancer la recherche, les traitements ou pour obtenir des compensations... Souffrir en silence est une double peine !

Ce qui est certain, c'est qu'à la vue de tous les talents qui lisent ce bulletin, si le handicap a bien une particularité, c'est qu'il n'est en rien un frein aux compétences !

Il est temps de changer notre vision collective : le handicap ne concerne pas seulement les personnes à mobilité réduite ou celles atteintes de déficiences intellectuelles...

Et je suis bien placé pour le dire !



*Votre problème de santé,
même invisible, peut vous permettre
d'obtenir des compensations grâce
au statut de Travailleur Handicapé !...*

*...Et oui, le handicap
au travail, c'est dès
qu'un problème de santé
perturbe votre quotidien !*



Comment obtenir le statut de travailleur handicapé ?

On vous accompagne dans votre démarche, alors n'attendez plus et contactez-nous.

- 1. Je prépare les documents suivants :*
 - A. un certificat médical de moins de 6 mois*
 - B. photocopie de votre pièce d'identité recto-verso*
 - C. photocopie d'un justificatif de domicile*
- 2. Je remplis le Cerfa 15692*01 disponible à l'adresse
www.tousconcernes.org/cerfa-15692-01*
- 3. J'adresse le tout à la MDPH de mon département.
Retrouvez toutes les coordonnées des MDPH à l'adresse
www.accueil-temporaire.com/mdph-mda*



Quels avantages vais-je pouvoir obtenir ?

- Aides financières*
- Aménagement de vos conditions de travail*
- Départ à la retraite anticipé*
- Gratuité des transports*
- Augmentation du Compte Personnel de Formation*
- Priorité à l'emploi*
- Aménagement de votre poste de travail*
- Et bien plus...*



**SOIGNONS AUSSI,
NOTRE PLANÈTE !**

Pour plus d'informations sur la démarche RQTH et ses bénéfices, notre cellule d'accompagnement est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans vos démarches en toute confidentialité.

01 80 87 68 11

07 56 96 12 65

accompagnement.rqth@reseau-rse.com

**MON HANDICAP,
J'EN AI PARLÉ
ET J'AI BIEN FAIT !**